

CONGRÈS DU CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Genève, 28 août - 10 septembre 1963

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DP/9/1

SEANCE PLENIERE

Point 9 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

présenté par M. Ralph Wendeborn

Directeur de la Croix-Rouge canadienne de la jeunesse

La Commission de la Croix-Rouge de la jeunesse du Conseil des délégués, réunie à l'occasion du Congrès du Centenaire de la Croix-Rouge, a tenu sa session les 4 et 5 septembre 1963, au Palais des Nations à Genève.

Les représentants de 59 Sociétés nationales participaient à cette session qui s'est déroulée sous la présidence de M. Frantisek Janouch, président de la Croix-Rouge tchécoslovaque et vice-président du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la jeunesse. Miss Ruby Quartey-Papafio, Vice-présidente de la Croix-Rouge du Ghana, a été élue vice-présidente de la Commission, tandis que M. Ralph Wendeborn, Directeur de la Croix-Rouge de la jeunesse canadienne, était désigné pour assumer les fonctions de rapporteur. M. Charles-André Schusselé (Ligue) et M. Jean-Georges Lossier (CICR) ont été nommés secrétaires de la Commission.

La Commission de la Croix-Rouge de la jeunesse s'est réunie principalement en vue de procéder à l'examen du rapport de la Conférence mondiale d'éducateurs, qui s'est déroulée à Lausanne du 19 au 23 août, et des recommandations formulées à cette occasion, en se référant au point 5 de l'ordre du jour de la Commission. Le rapport et le texte des recommandations avaient été soumis au Conseil des Gouverneurs de la Ligue par M. Goetz Fehr, président du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la jeunesse. Toutefois, étant donné que le temps imparti aux membres du Conseil ne leur permettait pas de procéder à l'étude du rapport, il a été décidé de référer cette question aux fins d'examen à la Commission de la Croix-Rouge de la jeunesse du Conseil des Délégués. Le rapport a été distribué aux délégués au cours d'une séance de la Commission. Afin de faciliter les débats, la Commission a adopté un plan de travail présenté par M. Schusselé, et permettant d'étudier les recommandations de la Conférence d'éducateurs et l'ordre du jour de la Commission dans un ordre logique. (Voir annexes I et II: ordre du jour de la Commission et plan de travail).

En s'inspirant du rapport soumis par le Dr Fehr, M. van Kleef a rappelé brièvement les thèmes traités lors de la Conférence mondiale d'Éducateurs et a donné un aperçu des principaux résultats auxquels elle a abouti. C'est ainsi qu'il est apparu que l'appui et la coopération du corps enseignant à l'oeuvre de la Croix-Rouge devenaient de plus en plus essentiels pour préparer la jeunesse d'aujourd'hui à perpétuer l'oeuvre de la Croix-Rouge.

M. S. Moosai-Maharaj, Secrétaire général de la Croix-Rouge de Trinidad et Tobago a ensuite présenté le thème: "Responsabilité de la Croix-Rouge pour l'éducation de la jeunesse dans le domaine humanitaire". Dans cette introduction, qui couvrait les points 2, 3 et 6 de l'ordre du jour de la Commission, M. Moosai-Maharaj a déclaré que les mots "éducation", "humain" et "jeunesse" évoquent dans chaque pays un concept différent, selon les conditions géographiques, les circonstances, le développement culturel et l'évolution économique et sociale. Nous devons donc nous féliciter de ce que la Croix-Rouge existe pour nous indiquer l'attitude et le comportement qu'il convient d'adopter à l'égard de la jeunesse et l'éducation qu'il faut lui donner pour la préparer à l'entraide sociale et la convaincre de la nécessité d'assumer la responsabilité d'une telle entraide en face de l'humanité toute entière. Toutefois, avant de pouvoir enseigner aux jeunes les idéaux humanitaires fondamentaux, il importe que les adultes reconnaissent ces idéaux comme étant les principes directeurs qui doivent gouverner nos efforts vers la santé, la compréhension mutuelle et la paix. L'application des Principes formulés par la Croix-Rouge pourrait bien être la réponse à tous les problèmes futurs qui se poseront sur le plan national et international. C'est pour cette raison qu'ils doivent demeurer inviolables si l'on veut qu'ils conservent un caractère de contrainte morale. Les sept Principes de la Croix-Rouge et les quatre Conventions de Genève sont les moyens principaux dont dispose la Croix-Rouge pour répandre dans le monde l'idéal humanitaire, mais encore faut-il que ces Principes et Conventions soient appliqués. Lors de la Conférence d'éducateurs, les diverses méthodes permettant de mettre les idéaux humanitaires en pratique ont été passées en revue. Bon nombre de ces méthodes figuraient déjà dans le programme de la Croix-Rouge de la jeunesse ou avaient été mentionnées antérieurement dans des résolutions concernant la Croix-Rouge de la jeunesse et adoptées par divers organes de la Croix-Rouge. Faisant suite à l'exposé de M. Moosai-Maharaj, le représentant de la Croix-Rouge roumaine a soumis à la Commission un projet de recommandation concernant l'éducation sanitaire des jeunes. A ce stade des débats, il a été proposé de constituer au sein de la Commission un Comité de rédaction chargé d'étudier les recommandations formulées lors de la Conférence d'éducateurs, en vue de les réviser avant de les soumettre à l'approbation de la Commission, et d'examiner également toute recommandation qui pourrait être présentée au cours des séances de la Commission.

Les membres suivants ont été désignés pour former le Comité de rédaction:

- M. Goetz Fehr, Président du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la jeunesse
- Miss Maude Jones, Directrice de la Croix-Rouge britannique de la jeunesse
- M. Dick van Kleef, Directeur de la Croix-Rouge néerlandaise de la jeunesse
- M. Nikolai Potkonjac, Directeur de la Croix-Rouge yougoslave de la jeunesse
- M. Ralph Wendeborn, Directeur de la Croix-Rouge canadienne de la jeunesse

Les représentants d'un certain nombre de Sociétés nationales ont pris part aux débats qui ont suivi (Rép.dém. allemande, Inde, Chili, Albanie, Colombie, Philippines, France, Australie, Rép.féd. d'Allemagne, Algérie et Afrique du Sud). Plusieurs représentants ont exposé les activités de leurs sections nationales dans le domaine de l'éducation humanitaire, tandis que d'autres ont mis l'accent sur des problèmes ou des programmes précis intéressant cette question. Il a été observé que la diffusion des idéaux de la Croix-Rouge, tels qu'ils sont définis dans les Principes de la Croix-Rouge et dans les Conventions de Genève, représente l'une des tâches les plus importantes que la Croix-Rouge doit accomplir. A cet égard, il a été fait mention des différentes mesures prises par les sections nationales dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le représentant de la Croix-Rouge allemande (République démocratique) a fait allusion au colloque, organisé en 1962. à l'intention des dirigeants de la Croix-Rouge de la jeunesse des pays limitrophes, au cours duquel il avait été procédé à l'examen des résolutions intéressant la Croix-Rouge de la jeunesse, des Conventions de Genève, etc. De son côté, le représentant de la Croix-Rouge indienne a fait observer que c'est par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de la jeunesse que la Croix-Rouge peut répandre et faire accepter ses idéaux dans le monde entier, mais il importe tout d'abord d'améliorer le mouvement Croix-Rouge lui-même de façon qu'il apparaisse comme l'incarnation de ces principes.

L'éducation humanitaire de la jeunesse va de pair avec l'éducation sanitaire et l'enseignement des principes d'entraide et de compréhension. A cet égard, M. Fehr a insisté sur le fait que l'éducation humanitaire ne doit pas être considérée comme une matière distincte. Le programme tout entier de la Croix-Rouge de la jeunesse est consacré à l'éducation des jeunes

et c'est dans son ensemble qu'il doit être présenté et considéré comme un moyen de parvenir à cette fin. Jamais les jeunes ne pourront comprendre ou accepter les idéaux humanitaires si on ne leur donne pas l'occasion de les mettre en pratique et de les vivre.

Le représentant de la Croix-Rouge canadienne a déclaré que, dans son pays, l'enseignement du droit humanitaire dans les programmes primaires et secondaires comportait, en accord avec le Ministère de l'instruction publique, des cours portant sur l'histoire et les Principes de la Croix-Rouge. De même, des conférences sur ce sujet sont données aux étudiants de toutes les facultés. Les cours consacrés aux Conventions de Genève ont été élaborés d'après le Manuel établi par le CICR et la Ligue. D'autre part, l'opinion a été émise qu'il conviendrait d'inciter les Nations Unies à considérer les Conventions de Genève comme faisant partie intégrante du droit humanitaire international.

Le représentant de la Croix-Rouge française a expliqué que si, en France, tous les enfants pouvaient être membres de la Croix-Rouge de la jeunesse, beaucoup d'entre eux n'en faisaient pas partie et, de ce fait, ne recevaient aucun enseignement relatif aux Conventions de Genève. Il serait donc souhaitable que les textes des Conventions soient insérés dans tous les manuels scolaires, de façon que tous les écoliers puissent en prendre connaissance. Il serait également bon d'inscrire des cours d'enseignement pratique au programme. A ce propos, la Croix-Rouge française apprécierait que le CICR mette au point, à l'intention des corps enseignants, un programme d'étude portant sur les Conventions de Genève et sur la Déclaration des droits de l'homme contenue dans la Charte des Nations Unies.

Le représentant de la Croix-Rouge algérienne a déclaré qu'il serait souhaitable, étant donné que les aspects pratiques de l'éducation sanitaire revêtent actuellement une grande importance, d'établir un "code d'honneur" et une législation internationale de la Croix-Rouge de la jeunesse dans laquelle les idéaux et l'esprit qui animent la Croix-Rouge de la jeunesse dans le monde entier seraient formulés.

Le représentant de la Croix-Rouge sud-africaine a annoncé que les Conventions de Genève seront insérées dès l'année prochaine dans le programme de sciences sociales destiné aux étudiants des facultés supérieures et, qu'au Transvaal, le texte des Conventions fait partie du programme de formation des fonctionnaires.

Après l'examen des points 2, 3 et 6 de l'ordre du jour, Mme Boiché-Damé, Secrétaire générale de la Croix-Rouge du Cameroun, et Mme S. Hashimoto, Directrice de la Croix-Rouge japonaise de la jeunesse, ont introduit le point 4, qui a été

divisé en deux sections de façon à inclure deux des thèmes traités lors de la Conférence mondiale d'éducateurs "Responsabilité de la Croix-Rouge dans le domaine de la protection de la santé et de la vie" et "L'éducation de la jeunesse dans l'esprit du service volontaire".

Dans son exposé sur le thème "Protection de la santé et de la vie", Mme Boiché-Damé a cité les points principaux de l'allocution prononcée par M. Etienne Berthet, Directeur général du Centre international de l'enfance et a résumé les conclusions formulées par les groupes de travail constitués à l'occasion de la Conférence d'éducateurs. Le problème de l'éducation sanitaire devient chaque jour plus sérieux; en effet, la santé est indispensable au bon développement de la personnalité et de la collectivité toute entière; elle est également à la base du développement économique et social. Il incombe donc à la Croix-Rouge une immense responsabilité dans le domaine de l'éducation sanitaire, particulièrement en ce qui concerne les jeunes. Etant une organisation internationale sans préjugés raciaux, religieux ou politiques, elle peut contribuer dans une large mesure à en faire des individus complets. D'autre part, Mme Boiché-Damé a attiré l'attention des délégués sur les problèmes du tabac, de l'alcool et sur la question de la santé mentale, en se référant particulièrement aux enfants physiquement et mentalement handicapés. Les activités de la Croix-Rouge de la jeunesse dans le domaine de l'éducation devant s'effectuer par l'intermédiaire du corps enseignant, il est indispensable de donner une formation aux enseignants et d'établir une coopération plus étroite avec les éducateurs pour la préparation des programmes dans le cadre de l'éducation sanitaire.

Les représentants de plusieurs Sociétés nationales (France, Pérou, Pakistan, Bulgarie, Afghanistan, Argentine, Roumanie, Portugal, Australie, Rép.féd.allemande, Cameroun, Sierra Leone, Colombie, Trinidad et Tobago, Nigeria et Suède) ont pris part aux débats sur l'éducation sanitaire. Nombre d'entre eux se sont référés aux activités accomplies dans ce domaine par leurs sections nationales. Il a été rappelé, par exemple, que l'enseignement en matière de premiers secours et de prévention des accidents est obligatoire dans toutes les écoles françaises, mais que contrairement aux autres matières, l'étude de cette branche n'est pas sanctionnée par un diplôme. Il a été observé que la plupart des jeunes, poussés par le désir d'obtenir un diplôme, n'acquerraient que très peu de connaissances réelles et s'empressent d'oublier tout ce qu'ils ont appris aussitôt leurs études terminées. C'est pour cette raison que l'enseignements en matière de premiers secours et de prévention des accidents fait partie de la formation générale donnée aux professeurs de sciences.

Parlant de la formation des enseignants sur le plan local, le délégué du Pérou a déclaré que, dans son pays, les enseignants qui assistaient aux cours d'hygiène, de premiers secours, de soins au foyer et d'organisation de la Croix-Rouge de la jeunesse donnés par la Croix-Rouge, bénéficient d'un avancement plus rapide. En fait, ce programme a obtenu un tel succès que quelque 7.000 enseignants sont venus grossir les rangs de la Croix-Rouge de la jeunesse. Ces cours sont particulièrement appréciés dans les instituts pédagogiques et les universités.

De nombreuses sociétés organisent des cours semblables pour les enseignants. Au cours des débats, l'accent a été mis sur le problème de la formation des professeurs, ainsi que sur la nécessité d'obtenir la collaboration des Ministères de l'Education et de la Santé.

Nombreux furent les délégués qui ont insisté sur la nécessité d'accorder plus d'importance au domaine de la santé mentale. A cet égard, le délégué de la Croix-Rouge suédoise a fait remarquer que les jeunes pourraient appliquer leurs connaissances et leurs idéaux de façon effective si on leur donnait l'occasion, à l'exemple de la Croix-Rouge suédoise, de s'occuper d'enfants handicapés mentalement et physiquement. Bien entendu, les jeunes devront recevoir une préparation et une formation approfondies avant de se voir confier une telle responsabilité.

Le représentant de la Croix-Rouge portugaise a présenté un projet de résolution relatif aux problèmes de l'alimentation et de l'hygiène et au rôle de la Croix-Rouge de la jeunesse dans ce domaine; toutefois, il a été estimé que cette résolution relevait davantage de la compétence de la Commission de la Santé et des Affaires sociales. Elle a donc été transmise au Comité de rédaction de ladite Commission.

Plusieurs Sociétés ayant souligné les besoins des Sociétés en voie de développement en matière d'éducation sanitaire, les Sociétés de création ancienne ont été invitées à prêter leur concours dans ce domaine, tant sur le plan de l'information que sur le plan de l'assistance technique, en détachant par exemple du personnel susceptible d'apporter une aide dans les problèmes d'organisation et de formation. A cet égard, M. Schusselé a fait observer que les demandes en matière d'assistance technique et d'information doivent être étudiées et organisées de façon systématique et que la Ligue était disposée à assumer cette tâche.

De l'avis du représentant de la Croix-Rouge des Etats-Unis, les demandes adressées aux Sociétés développées en matière de la formation du personnel correspondent à la morale même de la Croix-Rouge. Pour donner une réalité aux principes de la Croix-Rouge, il est nécessaire d'aider autrui sous une forme concrète.

Il faut donner aux jeunes de tous les pays l'occasion de bénéficier d'un enseignement pratique. En outre, on sait bien que les jeunes désirent répondre aux besoins des peuples. Si le concours de ces jeunes est souvent perdu pour la Croix-Rouge, c'est parce que celle-ci n'offre pas aux étudiants et aux jeunes ayant fini leurs études l'occasion de faire bénéficier autrui de leurs connaissances et de leurs idéaux. C'est pourquoi la Croix-Rouge devrait envoyer ces jeunes gens à l'étranger pour aider les autres Sociétés, ou les détacher dans d'autres sections de leurs propres Sociétés où ils pourraient à la fois être utiles et mettre leurs connaissances en pratique.

Enfin, le représentant de la Croix-Rouge du Nigéria a demandé que toutes les publications transmises de Société à Société passent par l'intermédiaire de la Ligue, où elles pourraient être revues et sélectionnées d'après les principes et le programme de la Croix-Rouge.

Mme Hashimoto a ouvert les débats sur la seconde partie du point 4 de l'ordre du jour par un exposé sur le thème "L'éducation des jeunes dans l'esprit du service volontaire". Cet exposé consistait en un résumé des allocutions et des interventions faites lors de la Conférence mondiale d'Éducateurs. L'allocution d'ouverture prononcée par M. Pierre François (UNESCO) reposait sur un certain nombre de questions, qui ont été utilisées ultérieurement comme point de départ des discussions au sein des groupes de travail. Une des conclusions tirées au cours des débats fut que les jeunes d'aujourd'hui sont prêts à se dévouer au service d'autrui; toutefois, la complexité et la spécialisation qui caractérisent le monde dans lequel nous vivons demandent que tout travailleur, même bénévole, reçoive une formation relativement poussée et spécialisée. De même, alors que les jeunes se montrent désireux de servir autrui, ils exigent de pouvoir utiliser leurs connaissances sur le plan pratique, et de jouir d'une certaine liberté de choix et d'action et d'avoir la certitude que leur concours est immédiatement nécessaire. Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas attirés par des idéaux en tant que tels, quelque élevés soient-ils. Le service volontaire dans le cadre de la Croix-Rouge peut et doit être étendu au niveau international car, même dans ce cas, la Société donatrice peut retirer autant d'avantages que la Société bénéficiaire, tout particulièrement lorsque l'aide reçue, comme l'aide donnée, revêt un caractère d'auto-assistance du fait que le bénéficiaire jouera également un jour le rôle de donateur.

Avant d'ouvrir les débats sur ce point, le Dr Nikola Potkonjac fut invité à présenter le point 5 de l'ordre du jour "Études des moyens de développer une coopération plus étroite et plus positive entre le corps enseignant et la Croix-Rouge de la Jeunesse". Cette question, a déclaré le Dr Potkonjac, a déjà donné lieu à de nombreuses discussions lors de l'examen

d'autres points de l'ordre du jour. Elle lui offrait, d'autre part, l'occasion de souligner à nouveau que le programme de la Croix-Rouge de la jeunesse est un programme éducatif et doit, en conséquence, être considéré comme un complément à l'enseignement officiel. Il faut s'efforcer d'obtenir une collaboration plus active de la part des enseignants qui résident dans des pays où la Croix-Rouge de la jeunesse joue déjà un rôle sur le plan scolaire et de faire admettre cette collaboration là où elle n'existe pas encore. Selon lui, c'est principalement dans les écoles que la Croix-Rouge de la jeunesse devrait appliquer ses programmes; ses membres devraient pouvoir travailler sur place, utiliser les moyens audio-visuels et autres moyens d'enseignement tant pour son programme normal que pour des cours et des colloques spéciaux. Etant donné que l'intérêt et l'appui que peut prêter l'enseignement à la Croix-Rouge de la jeunesse est indispensable à son développement, des efforts doivent être faits pour donner à l'enseignant une formation Croix-Rouge de la jeunesse, tout particulièrement dans les instituts pédagogiques ou encore par l'organisation de cours spéciaux du soir, de vacances ou de week-end. Le Dr Potkonjac a déclaré qu'à son avis, le programme de la Croix-Rouge de la jeunesse devait compléter le programme scolaire. Bien que de nombreuses organisations de jeunesse existent dans les pays du monde entier, y compris le sien propre, l'idéal et les principes de la Croix-Rouge ont une portée tellement vaste, fondamentale et essentielle qu'ils sont et peuvent être admis par tous. Nous nous trouvons de ce fait, a déclaré M. Potkonjac, dans une situation particulière par rapport aux autres organisations et il nous faut l'admettre lorsque nous discutons et étudions les moyens d'établir une collaboration plus concrète entre les écoles, le corps enseignant et la Croix-Rouge de la jeunesse. Il est nécessaire d'informer les Autorités enseignantes des possibilités qu'offre la Croix-Rouge de la jeunesse pour développer la personnalité et forger le caractère des jeunes, pour les former dans un esprit de compréhension et d'amitié internationale, de paix et d'aide mutuelle. Pour cela, les autorités compétentes ont besoin d'assistance et de matériel. La Ligue doit poursuivre et développer ses rapports avec l'UNESCO, le Bureau international de l'Education et d'autres associations d'enseignants; elle doit aider les Sociétés nationales à établir une collaboration aussi étroite et concrète que possible entre leurs différentes sections et le corps enseignant.

Au cours des débats qui ont suivi, les représentants d'un grand nombre de Sociétés ont expliqué comment ils avaient sollicité et obtenu l'appui des Ministères de l'éducation et des enseignants pour les programmes de la Croix-Rouge de la jeunesse. C'est ainsi que des représentants du Ministère de l'Education et le Conseil d'administration d'écoles locales sont invités à siéger dans des comités nationaux et locaux. Une des meilleures façons d'obtenir l'appui des enseignants

est de parvenir à ce que les programmes de la Croix-Rouge de la jeunesse figurent au programme des instituts pédagogiques, de fournir, le cas échéant, des conférenciers et des moyens d'information. Aux Indes, le Ministère de l'Education accorde une prime spéciale aux enseignants qui prennent part au programme de la Croix-Rouge de la jeunesse; en Nouvelle Zélande, des rapports et des renseignements sont communiqués aux organes locaux du Ministère de l'Education qui les insèrent souvent dans leurs circulaires aux enseignants. Le Ministère de l'Education de Nouvelle Zélande prépare actuellement une brochure sur la Croix-Rouge de la jeunesse qui sera distribuée dans les établissements d'enseignement en 1963 ou 1964.

Ainsi qu'il a été mentionné antérieurement, de nombreuses Sociétés organisent également, pendant le semestre d'été, des stages ou des cours de formation à l'intention des enseignants.

Plusieurs délégués (Australie, France, Irlande, Malaisie et Philippines) ont marqué leur net désaccord quant à l'intégration du programme de la Croix-Rouge de la jeunesse dans le programme scolaire ce qui, selon eux, porterait préjudice à l'indépendance de la Croix-Rouge. Une collaboration avec les autorités enseignantes et les ministères apparaît souhaitable mais, du fait que la Croix-Rouge est avant tout une organisation bénévole, l'intégration des programmes de la Croix-Rouge de la jeunesse dans le programme scolaire limiterait nécessairement le caractère bénévole de l'organisation.

De son côté, le délégué de la Croix-Rouge britannique a déclaré qu'en mettant l'accent sur l'activité de la Croix-Rouge de la jeunesse dans les écoles, on courait le risque que de nombreux jeunes gens ne poursuivant pas d'études n'aient pas l'occasion de recevoir une formation et de bénéficier de services qui leur sont également nécessaires. Plusieurs délégués ont partagé cette opinion.

Le délégué de la Croix-Rouge australienne a demandé s'il était nécessaire alors que les écoles appliquent déjà des programmes d'éducation sanitaire et sociale, que la Croix-Rouge de la jeunesse exerce une activité semblable dans les écoles.

Après l'examen des points de l'ordre du jour, la Commission est passée à l'étude des recommandations formulées lors de la Conférence mondiale d'Educateurs, dont le texte définitif a été approuvé à l'unanimité. Ces recommandations figurent en l'annexe à la résolution No 1 de la Commission.

Quatre autres résolutions ont été soumises à la Commission dont l'une, présentée par le représentant de la Croix-Rouge du Japon, invitait la Ligue à se mettre en rapport avec le Bureau international de l'Education et l'UNESCO en vue de faire inscrire la question de la Croix-Rouge de la jeunesse

à l'ordre du jour de la Conférence internationale de l'Instruction publique. De nombreuses tentatives ont déjà été faites dans ce sens. Un résultat positif semble très problématique, étant donné que l'ordre du jour de cette Conférence porte sur des questions très précises et qu'il est établi plusieurs années à l'avance. M. Schusselé a déclaré que la Ligue mettrait tout en oeuvre à cette fin, mais qu'il existait déjà une résolution dans ce sens. Le projet de résolution relative à cette question a donc été abandonné. A l'issue des débats sur les trois résolutions restantes, les résolutions No 1 et 2 ont été adoptées à l'unanimité. La résolution No 3, présentée par la Délégation de la Croix-Rouge roumaine, a été adoptée par 3 voix contre zéro et 19 abstentions. Ces trois résolutions figurent en annexe au présent rapport.

Le président a clôturé la session en remerciant les délégués de leur participation aux débats. Il a également félicité la Ligue de la façon dont elle a organisé la Conférence mondiale d'Educateurs et la session de la Commission de la Croix-Rouge de la jeunesse.

NOTE DU COMITE DE REDACTION DU CONSEIL DES DELEGUES

Le Comité de rédaction ayant étudié la résolution présentée par la Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse du Conseil des Délégués

ne juge pas nécessaire d'examiner les recommandations formulées à la Conférence mondiale d'Éducateurs, dont le texte figure en annexe à la résolution No. 1 de la Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Par ailleurs, il n'a pas jugé bon de modifier l'expression "éducation pour la paix", figurant à la résolution No. 2, bien que sa signification ne paraisse pas très claire.

Enfin, doutant de la signification exacte de certains paragraphes de la résolution No. 3, le Comité de rédaction estime plus avisé de n'apporter aucune amélioration.

COMMISSION DE LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Genève, 4 et 5 septembre 1963

Ordre du jour

1. Election des Présidents, Vice-Présidents, Rapporteur et Secrétaires.
2. Responsabilité de la Croix-Rouge pour l'éducation de la Jeunesse dans le domaine humanitaire.
3. Responsabilité de la Croix-Rouge de la Jeunesse en vue de la diffusion de ses idéaux et de ses principes parmi les jeunes.
4. Evaluation et adaptation des programmes de la Croix-Rouge de la Jeunesse aux tendances du monde moderne.
5. Etude des moyens de développer une coopération plus étroite et plus positive entre le corps enseignant et la Croix-Rouge de la Jeunesse.
6. Diffusion parmi les jeunes des Principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève.

Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse

PLAN DE TRAVAIL

	Documents de référence	Sujet	Recommandations correspondantes de la Conférence mondiale d'éducateurs
1.		Election des Présidents, Vice-Présidents, Rapporteur et Secrétaires	
2.		Adoption de l'ordre du jour	
3.	Rapport du Dr.Fohr	Informations relatives à la Conférence mondiale d'éducateurs, 1963	
4a.	2	RESPONSABILITE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'EDUCATION DE LA JEUNESSE DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE)	3
4b.	3	RESPONSABILITE DE LA) CROIX-ROUGE DE LA) JEUNESSE EN VUE DE LA) DIFFUSION DE SES IDEAUX) ET DE SES PRINCIPES) PARMI LES JEUNES)	4
4c.	6	DIFFUSION PARMY LES JEUNES DES PRINCIPES DE LA CROIX-ROUGE ET DES CONVENTIONS DE GENEVE	5
5.	4	EVALUATION DES PROGRAMMES DE LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE ET ADAPTATION DE CES PROGRAMMES AUX TENDANCES DU MONDE MODERNE	
5a.		Education sanitaire	6
5b.		Service volontaire	7/8

Plan de Travail (suite)

	Documents de référence	Sujet	Recommandations correspondantes de la Conférence mondiale d'éducateurs
6.	5	ETUDE DES MOYENS PROPRES A ASSURER UNE COLLABORATION PLUS ETROITE ET PLUS POSITIVE ENTRE LE CORPS ENSEIGNANT ET LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE	1/2
7.		Adoption des recommandations	

RESOLUTION NO 1

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance avec intérêt des sept recommandations adoptées par la Conférence mondiale d'éducateurs (Lausanne, 19-23 août 1963), ainsi que de la recommandation adoptée par la Réunion des Présidents et Directeurs nationaux de la Croix-Rouge de la Jeunesse (Lausanne, 24 août 1963),

approuve ces recommandations

et demande à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, au Comité international de la Croix-Rouge et aux Sociétés nationales de mettre en application celles qui les concernent respectivement.

RECOMMANDATION A

La Conférence Mondiale d'Educateurs, réunie à Lausanne à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

considérant les tendances de la pédagogie moderne et la nécessité de fournir des programmes adaptés aux besoins de la jeunesse et aux conditions mondiales, tant aujourd'hui qu'à l'avenir,

atteste l'utilité et la grande valeur éducative du programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse;

fait appel aux éducateurs du monde entier pour qu'ils tirent profit des ressources offertes par la Croix-Rouge, qui les aideront, sur le plan national et international, à répandre la santé et à inculquer le sens des responsabilités civiques, ainsi qu'à améliorer la compréhension internationale;

RECOMMANDE

1. que les échanges d'idées et d'expériences qui se sont développés lors de la présente Conférence soient continués et renforcés;
2. qu'à cet effet un groupe de travail, composé d'éducateurs, soit réuni par le Secrétariat de la Ligue et dont les tâches premières seraient:
 - d'aider à organiser un ou plusieurs cours pilotes, à des niveaux toujours plus élevés, pour l'éducation de la santé et l'enseignement des premiers secours;
 - d'aider à la révision de la brochure "Juniors au Travail", en répartissant par degrés d'âge les activités relatives au service volontaire et les programmes de travail social;
 - de collaborer activement à l'organisation de cours régionaux et nationaux d'éducateurs;

3. que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge étudie la possibilité de convoquer une nouvelle Conférence Mondiale d'Educateurs dans un délai raisonnable pour permettre aux participants à la présente Conférence d'apprécier les résultats obtenus.

RECOMMANDATION B

La Conférence mondiale d'Educateurs, réunie à Lausanne à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

RECOMMANDE

aux Sociétés nationales de contribuer à l'évaluation des programmes d'activités présentés au cours de la Conférence, en convoquant dans leurs pays respectifs des rencontres d'éducateurs, chargées d'établir une liste des activités pouvant s'adapter aux conditions particulières de leur région, afin d'offrir aux jeunes des programmes plus variés, à la lumière des expériences faites dans toutes les parties du monde et présentées lors de la Conférence.

RECOMMANDATION C

La Conférence Mondiale d'Educateurs, réunie à Lausanne, à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

RECOMMANDE

que les Sociétés nationales portent à la connaissance des autorités scolaires et des membres du corps enseignant

- a) les possibilités de pratiquer l'amitié et la compréhension entre les peuples, et d'éduquer les jeunes dans un esprit de paix, qu'offre le programme d'activités large et varié de la Croix-Rouge de la Jeunesse;
- b) l'aide qui peut être donnée par la Croix-Rouge de la Jeunesse sous la forme de programmes d'auto-assistance pour toutes les régions du monde dans le besoin;
- c) les moyens de venir en aide aux victimes de catastrophes par l'entremise de la Croix-Rouge;
- d) la nécessité de suivre, dans l'application de tels programmes, la procédure habituellement admise, selon laquelle toutes les communications relatives à ces programmes et tous les dons envoyés à ces fins doivent passer par le siège central des Sociétés en cause.

RECOMMANDATION D

La Conférence Mondiale d'Éducateurs, réunie à Lausanne à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

considérant qu'il est nécessaire non seulement d'inculquer à la jeunesse les principes humanitaires, mais aussi de lui fournir des occasions de mettre ces principes en pratique, afin que l'humanité puisse parvenir à la compréhension internationale et à la paix,

considérant que la Croix-Rouge, grâce aux idéaux et valeurs contenus implicitement dans les Conventions de Genève et au moyen de ses programmes destinés à protéger la vie, peut effectivement contribuer d'une manière concrète à l'éducation humanitaire,

reconnaissant le rôle essentiel des éducateurs dans ce domaine ainsi que les facilités offertes par la Croix-Rouge,

RECOMMANDE

1. que le Comité international de la Croix-Rouge poursuive ses efforts pour amener les gouvernements à diffuser les Conventions de Genève parmi la population toute entière, non seulement par l'intermédiaire des instances militaires, mais aussi des autorités scolaires et autres;
2. que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'assure, par une continuelle évaluation des programmes adoptés par les Sociétés nationales, que la Croix-Rouge de la Jeunesse peut oeuvrer dans ce domaine en collaboration avec les autorités scolaires;
3. que les Sociétés nationales, pour leur part, obtiennent conseils et assistance des éducateurs en vue de la préparation de moyens d'information qui serviront à enseigner les Conventions de Genève, de façon à illustrer le fait que les principes humanitaires devraient être respectés en tout temps et en toute circonstance.

RECOMMANDATION E

La Conférence Mondiale d'Éducateurs, réunie à Lausanne à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

reconnaissant que, pour chaque culture, chaque société, chaque religion, existe un fonds commun d'enseignements moraux et de règles de conduite correspondant aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge,

invite les Sociétés nationales à contribuer à recueillir dans les traditions de leurs pays des récits, biographies, citations, etc. illustrant la responsabilité humaine, l'esprit de service, l'amour du prochain, le respect de la vie, la protection des faibles et des malheureux, - documents qui pourront être publiés dans les revues de la Croix-Rouge, dans des manuels scolaires, ainsi qu'en une anthologie de la Croix-Rouge destinée à la jeunesse,

se félicite que le rédacteur en chef de la "Revue internationale de la Croix-Rouge" ait bien voulu accepter de réunir les documents qui lui seront envoyés.

RECOMMANDATION F

La Conférence Mondiale d'Éducateurs, réunie à Lausanne à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

reconnaissant la nécessité d'assurer l'éducation sanitaire et d'appliquer des techniques et des moyens pratiques pour promouvoir la santé à tous les niveaux de la collectivité et faire éclore la conscience sociale et le respect de la vie, bases de la paix du monde,

reconnaissant qu'il existe un écart considérable entre la connaissance des lois de l'hygiène et l'application pratique de ces lois, destinée à assurer la santé de l'individu et de la communauté,

reconnaissant que, dans certaines régions, il manque les facilités nécessaires pour assurer un niveau minimum de santé;

RECOMMANDE

1. que les Sociétés nationales

- a) prennent contact avec les autorités scolaires afin d'obtenir que soient incluses dans les programmes des écoles primaires, secondaires et normales des notions d'hygiène, de premiers secours, de prévention des accidents et des maladies;
- b) organisent des cours de premiers secours, soins au foyer, alimentation, hygiène et autres aspects de la santé;
- c) mettent des instructeurs à la disposition des autorités scolaires et organisent des démonstrations afin de répandre des connaissances en matière d'hygiène;
- d) collaborent avec d'autres institutions pour améliorer la santé de l'individu et de la communauté;
- e) encouragent l'introduction de tous les moyens possibles pour les soins et l'éducation des enfants handicapés.

2. que la Ligue

- a) envisage la possibilité d'organiser des centres d'études régionaux destinés à la formation de certains membres des Sociétés nationales et d'autres personnes s'occupant de l'éducation sanitaire en vue d'élaborer de nouvelles méthodes et techniques d'enseignement adaptées aux exigences sanitaires de la communauté;
- b) envisage la possibilité de fournir aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge un matériel approprié afin que ces techniques d'enseignement soient développées.

RECOMMANDATION G

La Conférence Mondiale d'Éducateurs, réunie à Lausanne à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

considérant l'importance que revêt l'éducation de la jeunesse dans l'esprit du service volontaire,

reconnaissant l'inclination naturelle des jeunes vers le service volontaire, qui leur donne la possibilité d'exprimer et de développer leur personnalité,

reconnaissant que l'éclosion de l'esprit de service volontaire va de pair avec la préparation aux responsabilités civiques et sociales,

RECCMANDE

- a) que les Sociétés nationales assurent la formation des dirigeants et des Juniors en ce qui concerne les aptitudes spéciales et les connaissances et techniques indispensables dans l'exercice de la plupart des activités de service volontaire, et qu'elles fournissent aux jeunes des occasions de participer à l'élaboration de ces programmes;
- b) que les autorités scolaires encouragent la création de comités de la Croix-Rouge de la Jeunesse dont les membres s'efforceront de susciter l'intérêt de leurs camarades et de les instruire dans le domaine du service volontaire;
- c) que les éducateurs tirent avantage des programmes de la Croix-Rouge de la Jeunesse pour offrir aux jeunes un but dans la vie, une occasion de faire face aux problèmes et éveiller en eux le sens de leurs responsabilités envers autrui;
- d) que les instances locales et gouvernementales, dans l'élaboration de leurs programmes sociaux, prévoient de confier aux jeunes une responsabilité dans certains domaines.

RECOMMANDATION H

Les Présidents et Directeurs nationaux de la Croix-Rouge de la Jeunesse, réunis à Lausanne à la suite de la Conférence mondiale d'éducateurs,

considérant le désir des participants à la Conférence mondiale d'éducateurs que soit lancée une action de la Croix-Rouge de la Jeunesse à l'échelle mondiale,

RECOMMANDEMENT

que le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge étudie la possibilité d'associer la Croix-Rouge de la Jeunesse à la réalisation du Programme de Développement de la Ligue, notamment en ce qui concerne la formation des cadres, par la fourniture de moyens pratiques appropriés, tels que matériel, équipement, ainsi que de la mise à disposition d'experts.

RESOLUTION NO 2

Le Conseil des Délégués, réuni à Genève à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge,

exprime ses remerciements à la Conférence Mondiale d'Éducateurs, tenue à Lausanne du 19 au 23 août 1963, qui a examiné le programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse en vue de l'adapter aux besoins des jeunes et qui a réaffirmé l'utilité et la grande valeur éducative de la Croix-Rouge de la Jeunesse,

attire l'attention des autorités scolaires et des éducateurs sur la contribution que la Croix-Rouge de la Jeunesse peut apporter:

1. à l'éducation des jeunes dans l'esprit des idéaux humanitaires;
2. à l'éducation sanitaire, grâce à ses programmes variés et aux possibilités de formation qu'elle offre;
3. au développement du service volontaire parmi les jeunes, éveillant ainsi une conscience sociale sur le plan national et international;
4. aux programmes pratiques de compréhension internationale, d'assistance mutuelle et d'éducation pour la paix;

fait appel à toutes les autorités responsables en matière d'éducation, les priant de donner tout l'appui possible au travail des éducateurs qui apportent leur concours à la Croix-Rouge.

RESOLUTION NO 3

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance des conclusions contenues dans le Rapport présenté à la Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse au sujet de l'important problème de la "responsabilité de la Croix-Rouge pour l'éducation de la jeunesse dans le domaine humanitaire",

- 1) confirme que la promotion parmi les jeunes des idéaux de la paix, du respect mutuel et de la compréhension entre les peuples est une tâche naturelle de la Croix-Rouge,
- 2) donne son appui à la résolution 1572 adoptée par la 15e session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., laquelle recommande aux organisations non-gouvernementales "d'entreprendre des mesures efficaces dans le but de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, le respect mutuel et la compréhension entre les peuples", et laquelle invite les dites organisations à "encourager par tous les moyens, parmi les jeunes de divers pays, des échanges libres et sans restriction, d'idées et d'opinions afin de favoriser les idéaux de paix, le respect mutuel et la compréhension entre les peuples",

- 3) constate avec satisfaction que la promotion parmi les jeunes des idéaux de la paix, du respect mutuel et de la compréhension entre les peuples constitue à nouveau l'objet des débats de la 18e session de l'Assemblée générale de l'O.N.U.,
- 4) souligne la correspondance étroite entre les préoccupations qui ont fait inscrire cet important problème à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et le sens de l'activité de la Croix-Rouge dans les rangs de la jeunesse, correspondance qui caractérise l'oeuvre de la Croix-Rouge dans d'autres domaines également,
- 5) exprime sa conviction que la discussion de ce problème dans la 18e Assemblée générale de l'O.N.U. déterminera l'adoption par les gouvernements de nouveaux principes d'action qui favorisent la promotion parmi les jeunes des idéaux de la paix, du respect mutuel et de la compréhension entre les peuples,
- 6) recommande aux Sociétés nationales de continuer à prendre des mesures concrètes en vue d'apporter une contribution efficace à la diffusion de ces idéaux parmi les jeunes de partout.